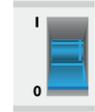
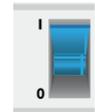


Que faire si vous n'avez plus d'électricité ?



Si le disjoncteur est en position **O**, débranchez ou arrêtez des appareils électriques, puis remettez le disjoncteur en position **I**.

1 Vérifiez le disjoncteur



Si le disjoncteur est en position **I**, deux cas sont possibles :

CAS 1

Vous avez un accès facile au compteur Linky

2 Vérifiez l'alimentation du compteur. Pour cela, consultez l'afficheur du compteur Linky.

Si le message **PUISS DÉPASSÉE** apparaît, Cela signifie qu'il y a eu un dépassement de puissance.

Pour faire revenir le courant :

- débranchez ou arrêtez des appareils électriques, de manière à réduire votre besoin de puissance ;
- puis, appuyez plus de 2 secondes sur le bouton

Cela aura pour effet de faire revenir le courant.

Si l'électricité ne revient pas ou recoupe, cela signifie que vous n'avez pas débranché un nombre suffisant d'appareils. Renouvelez l'opération.



Appuyez au moins 2 secondes



Appelez votre fournisseur d'électricité

CAS 2

Le compteur Linky n'est pas accessible facilement

2 Débranchez ou arrêtez des appareils électriques en gardant au moins quelques appareils en marche.



Positionnez le disjoncteur en position **O**, attendez 3 secondes et remettez le disjoncteur en position **I**.

Si l'électricité ne revient pas contactez le centre de dépannage du Siel

Pour accéder à la notice du compteur
www.siel-electricite.fr

Centre de dépannage du SIEL
03 81 69 30 20

Le SIEL traite vos données à caractère personnel, conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles et en particulier de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, au règlement (UE) n°2016/679 du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données). Linky collecte plusieurs types d'informations (par exemple les index de consommation et la puissance souscrite) qui font l'objet d'un traitement informatique afin de permettre au SIEL d'assurer ses missions de service public, telles que définies par le code de l'énergie, notamment en matière de comptage d'exploitation, d'investissement et de développement du réseau de distribution électrique. Sauf opposition de votre part, votre consommation électrique à un pas horaire est enregistrée uniquement dans votre compteur Linky en local et sans transfert de données. Par ailleurs, en dehors des cas de collecte par le SIEL pour les besoins de ses missions de service public, ces données ne sont collectées qu'avec votre consentement libre, spécifique et éclairé. Ces données ne peuvent être conservées que pour une durée maximum de 24 mois. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes et d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité aux données à caractère personnel vous concernant ; vous pouvez l'exercer directement par courrier à :

SIEL – 1 Chemin du Foupéret – 25160 LABERGEMENT STE MARIE

Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale actuelle et votre référence PDS accompagnée d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le Syndicat Intercommunal d'électricité de Labergement Ste Marie (SIEL) est une entreprise locale de service public, gestionnaire du réseau de distribution et fournisseur d'électricité sur dix Communes. Il produit de l'électricité mais également développe, exploite, modernise le réseau de distribution et gère les données associées. Le SIEL réalise les raccordements, le dépannage 24h/24, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques, quel que soit le fournisseur d'électricité que vous avez choisi.

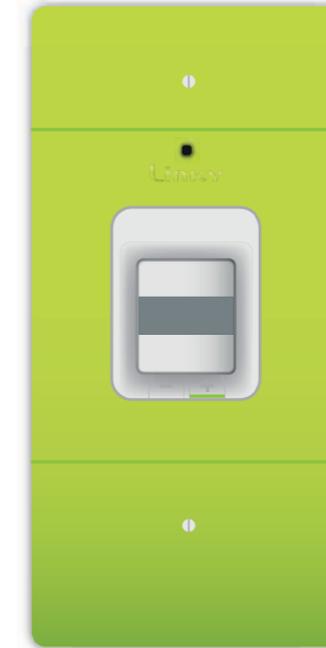


SIEL – 1 Chemin du Foupéret – 25160 LABERGEMENT STE MARIE
Tél : 03 81 69 30 20 - Site : www.siel-electricite.fr - SIREN : 252 503 206



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE
LABERGEMENT STE MARIE
1 Chemin du Foupéret - 25160 LABERGEMENT STE MARIE

Compteur TRIPHASÉ



Notice d'utilisation
du compteur communicant Linky

Si rien ne s'affiche sur l'écran du compteur, ou dans tous les autres cas, appelez le centre de dépannage du SIEL : 03 81 69 30 20

Linky, le compteur communicant nouvelle génération, vient d'être installé chez vous

Comme son prédécesseur, il permet de mesurer votre consommation d'électricité. Cette notice vous présente les principales fonctionnalités de Linky.

CE QUE VOUS APPORTE CE NOUVEAU COMPTEUR

- Le relevé à distance quotidien de votre consommation électrique réelle.
- Les interventions techniques courantes se feront désormais à distance sans vous déranger et dans des délais plus rapides. Plus besoin d'être présent ou de prendre rendez-vous !
- En cas d'incident ou de panne sur le réseau, le diagnostic sera facilité, et vous pourrez ainsi être dépanné plus vite.

ET DEMAIN ?

Pour mieux maîtriser votre énergie, vous pourrez suivre au quotidien l'évolution de votre consommation d'électricité sur Internet, depuis votre ordinateur, tablette, smartphone...

DECouvrez

Toutes les informations sur ce nouveau service sur le site Internet www.siel-electricite.fr

OÙ EST SITUÉ LE COMPTEUR COMMUNICANT LINKY ?

Dans une maison ou un local individuel, le compteur d'électricité se trouve généralement dans un coffret situé à l'extérieur du logement, dans l'entrée, dans la cave ou dans le garage.

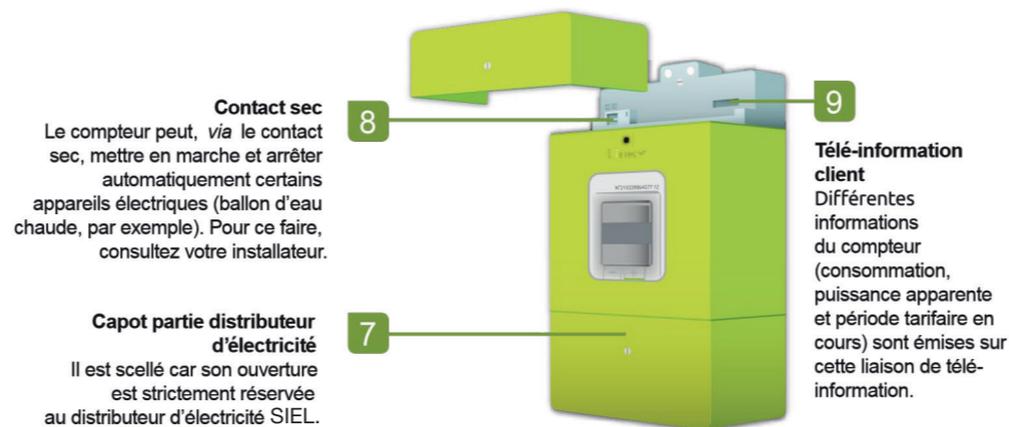
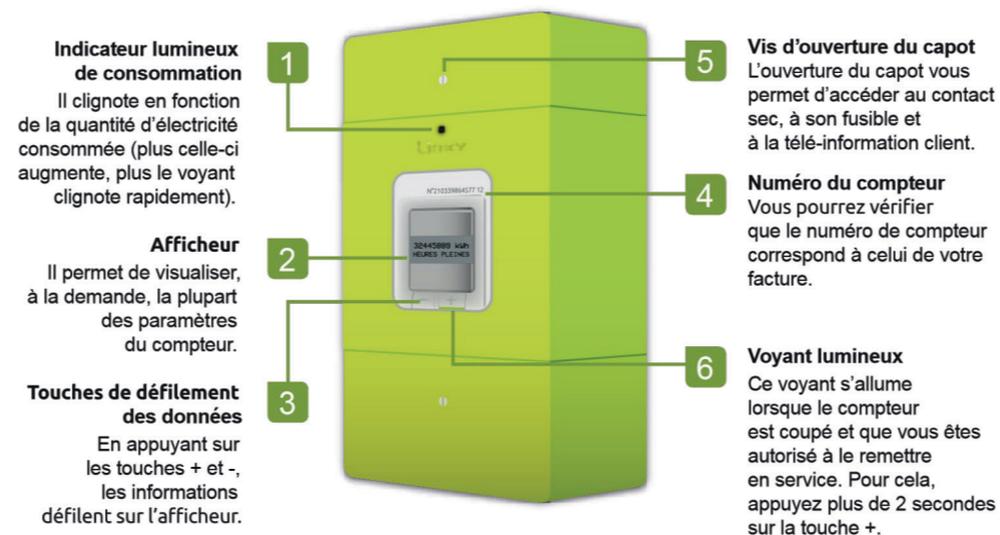
Dans un immeuble collectif, si le compteur ne se trouve pas à l'intérieur du logement, repérez la gaine technique ou le local professionnel généralement situé sur le palier ou en bas de l'immeuble.



COMMENT IDENTIFIER LE COMPTEUR ?

Pour l'identifier, munissez-vous du numéro de compteur figurant sur votre facture. Vous retrouverez ce numéro sur la face avant du compteur (14 chiffres). Vous pouvez également identifier le compteur avec le numéro de PRM indiqué sur votre facture. Pour cela, faites défiler les affichages du compteur (appui sur la touche +) jusqu'à lire la valeur du « numéro de PRM ».

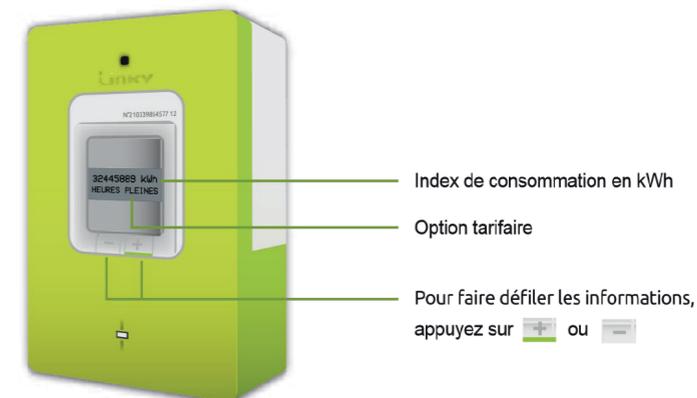
Le compteur communicant Linky en détail



POUR VOTRE SÉCURITÉ

- Le compteur est sous tension, y compris lorsque vous coupez le courant au disjoncteur ; ne cherchez pas à le démonter ou à le déplacer.
- Lorsque vous réalisez des travaux électriques, coupez toujours l'électricité au disjoncteur, même si le compteur Linky est hors tension.
- Le compteur est raccordé à des câbles, visibles ou encastrés ; ne percez jamais à proximité sans être certain de pouvoir le faire sans les endommager (risque grave d'électrocution ou d'incendie).
- Lorsque vous demandez une augmentation de puissance contractuelle, il demeure de votre responsabilité de vous assurer de la capacité admissible par votre installation en aval du disjoncteur.

Les informations que vous pouvez consulter directement sur le compteur



Ci-dessous, quelques exemples d'affichages sur le compteur

BASE NOM DU CONTRAT

Nom de votre contrat : indique l'option tarifaire choisie dans votre contrat de fourniture d'électricité.

12 kVA PUISSANCE SOUSCRITE

Puissance souscrite : puissance souscrite dans votre contrat.

3252 VA PUISSANCE APP

Puissance apparente : puissance utilisée au moment de la consultation.

8647 VA PUISSANCE MAX

Puissance maximale atteinte dans la journée, au moment de la lecture (réinitialisation à minuit chaque jour).

Consultez le site notre site internet : www.siel-electricite.fr pour plus d'informations sur le fonctionnement du compteur Linky et pour visualiser l'intégralité des affichages.